

COMMUNE DE RENAISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date : 23 octobre 2023

**Objet : Commune ambassadrice du don d'organes – Approbation de la charte
N°2023-10-23/01**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois du mois d'octobre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 21

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Yves PERRIN, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Magali RAMIREZ, Marie-Françoise DESORMIERE et Céline JANDARD.

Absent : M. Salim DJELLAB.

Absents excusés : Mmes et M. Robert MATTONI, Laurence CHATEAU, Béatrice DESPIERRE.

Procurations : M. Robert MATTONI à M. Cornelis DROST, Mme Laurence CHATEAU à M. Jean-Pierre SAPT et Mme Béatrice DESPIERRE à Mme Magali RAMIREZ.

Date de convocation du Conseil municipal : 17 octobre 2023.

Secrétaire de séance : Madame Muriel MARCELLIN.

A la suite d'une sollicitation du collectif Greffes+, Monsieur le Maire propose que la commune de Rensaison devienne commune ambassadrice du don d'organes.

Il rappelle que la loi française prévoit que tout le monde est un donneur d'organes et de tissus sauf si un refus du vivant a été exprimé. Les proches sont systématiquement interrogés sur l'éventuelle opposition exprimée par le défunt de son vivant lorsqu'un prélèvement d'organes est possible. Or, bien que plus de 80% des Français soient favorables, moins d'un sur deux en a parlé, si bien que leur volonté ne peut être respectée. Dans 1/3 des cas, les proches, dans le doute, préfèrent rapporter une opposition, et le prélèvement ne peut avoir lieu.

Aussi, malgré l'engagement des professionnels de santé, des associations de patients, et de l'Agence de la biomédecine, le nombre de greffes réalisées chaque année reste insuffisant. Chaque jour, 2 à 3 personnes décèdent en France faute d'organes.

En devenant ambassadrice du don d'organes, la commune souhaite ainsi œuvrer pour sensibiliser, soutenir, susciter le débat et l'échange. Ce projet est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de la santé via son Agence de la biomédecine et la Fondation de l'académie de médecine.

Il est proposé de matérialiser cet engagement par la signature d'une charte et par la pose de panneaux aux entrées de notre commune. Le « ruban vert » porte l'image de cette cause, il est le symbole du don d'organes et aussi également le signe distinctif de la gratitude exprimée par la société envers tous les donateurs d'organes et de tissus, et d'espoir pour les patients en attente.

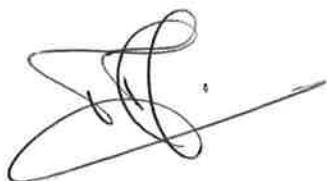
Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve que la commune soit commune ambassadrice du don d'organes,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la chartre portant la commune de Renaison ambassadrice du don d'organes, et à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaison, le 24 octobre 2023

La Secrétaire de séance,
Muriel MARCELLIN



Le Maire,
Laurent BELUZE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20231023-2023-10-23_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2023

Affichage : 27/10/2023

Le Maire Laurent BELUZE

